

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2013

L'an deux mil treize et le dix neuf mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHEVALLIER Martine, Maire

PRESENTS: Mesdames et Messieurs GUITAUD Jean - GUILLEMIN Daniel - PRUDENT Raymond - COUILLEROT Denis - NICOLAS Nathalie - VOISIN Anne Marie – CHEVALLIER Martine - RIVOIRE Yves
BOULET Françoise - ESTIGNARD Isabelle- COTTIN Eric

EXCUSEE: DALLOZ Marie-Claude

NOMBRE DE MEMBRES:

Affectés au CM: 12

En exercice: 12

Présents: 11

Convocation du 7 mars 2012

Affichage 21 mars 2013

ORDRE DU JOUR:

Comptes administratif et gestion

Rénovation salle des fêtes

Travaux du stade

Projet sentiers de randonnée

Modification des statuts du SIVOM du Louhannais

Préparation du budget

Questions diverses

Madame le Maire présente le compte rendu de la précédente réunion du 12 février 2013

Madame le Maire présente les comptes administratifs:

- Budget principal s'élève à 361 261.06 € Dépenses de fonctionnement
488 177.11 € Recettes de fonctionnement
166 603.11 € Dépenses d'investissement
154 812.58 € Recettes d'investissement
- assainissement s'élève à 28 835.44 € Dépenses de fonctionnement
35 344.42 € Recettes de fonctionnement
23 845.05 € Dépenses d'investissement
33 393.00 € Recettes d'investissement
- C.C.A.S. s'élève à 1 232.00 dépenses de fonctionnement
1 538.00 Recettes de fonctionnement

Et aucunes dépenses et recettes d'investissement

Madame le Maire se retire et le conseil vote:

Compte administratif budget principal : pour : 8 - abstentions 2 – contre 0

Compte administratif assainissement : pour : 10 - abstentions 0 – contre 0

Compte administratif CCAS : pour : 5 - abstentions 0 – contre 0

Madame le maire présente le compte de gestion du receveur municipal et le conseil vote :

Compte de gestion : budget principal : pour : 8 - abstentions 2 – contre 0

Compte de gestion : assainissement : pour : 10 - abstentions 0 – contre 0

Compte de gestion CCAS : pour : 6 - abstentions 0 – contre 0

AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal approuve les propositions d'affectation des résultats 2012 tels que détaillés dans les tableaux présentés

BUDGET PRIMITIF: le conseil étudie le budget primitif 2013

Fixe les subventions à verser aux différents organismes.

Etudie les différents travaux à réaliser: carte communale - travaux forêt – salle des fêtes- voirie-extincteurs- matériel- informatique- stade –bibliothèque-école-sentiers de randonnées....

Le budget ne peut être voté. Des renseignements (dotations de l'état) sont manquants. Le budget sera voté avant le 15 avril.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle les taux actuels et indique que pour 2013, le produit fiscal attendu serait de 222 684 euros

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les 4 taxes et demande si le conseil municipal suit sa décision. Après vote : 0 pour l'augmentation des taxes – 11 contre l'augmentation – 0 abstention

Le taux des taxes sera donc

taxe d'habitation 14.57 %

taxe foncière bâti : 14.37 %

taxe foncière non bâti : 34.97 %

CFE : 18.95 %

TRAVAUX DU STADE : Les travaux de dessouchage, enfouissement des câbles téléphoniques s'effectueront fin mars. Une clôture grillagée avec filet sera installée le long du stade route de Fontainebrux par le prestataire retenu Saône et Loire Paysage. Le fournisseur du filet est AMC.

Prend connaissance du courrier de Mr GAUTHIER. Une clôture provisoire sera installée. Lors du précédent conseil, le sujet avait été évoqué mais aucune décision n'avait été prise.

Madame le Maire présente le compte rendu de la visite de la commission du district de football

TRAVAUX FOSSES ET CHEMINS :

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour ouvrir les plis.

Après étude des devis demandés aux entreprises MARMONT-JOUVENCEAU ET DELARCHE pour la création de fossés et l'empierrement de chemins, le conseil accepte le devis de l'entreprise MARMONT pour l'empierrement (pour : 11) et l'entreprise JOUVENCEAU pour les fossés (pour : 10 – abstention : 1).

La commission s'est réunie afin de définir les urgences.

Le conseil prend connaissance du courrier de Mme et Mr OUDARD sur la détérioration du chemin du bois de l'Alice qui se dégrade en raison du passage de véhicules et souhaiterait un empierrement ; Le conseil décide de poser une barrière pour interdire l'accès aux véhicules et d'apposer 2 panneaux « voie sans issue » à chaque extrémité du chemin.

TRAVAUX SALLE DES FETES : un courrier avait été adressé aux entreprises JANNIN et CHARNET pour les travaux de peinture intérieure et extérieure de la salle.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour ouvrir les plis.

Seule l'entreprise de peinture CHARNET a répondu et, est retenue pour les travaux intérieurs. Conforme aux critères soumis.

Vote du conseil municipal (pour 10 – abstention 1)

Pour la rénovation extérieure : Les entreprises Jannin et Charnet ont été sollicitées. Seule l'entreprise Charnet a répondu.

Mme Le Maire propose de solliciter d'autres entreprises et souhaite que le conseil décide des personnes à contacter. Le conseil accepte et propose les entreprises Ferrier et Bonglet.

Accepte le devis de l'entreprise GALLET pour l'électricité.

SONO et vidéo : étudie les devis des 2 prestataires et décide d'attendre le vote du budget

Monsieur BAYARD réalise actuellement la pose du carrelage sur la partie gauche de la salle.

Demande un devis auprès de André-Braillon pour le remplacement des 3 petites fenêtres en haut du hall en façade de la salle

L'entreprise MAL a été relancée en SAV pour le changement des baguettes des portes d'entrées extérieures

SENTIERS DE RANDONNES : un devis a été demandé à l'entreprise GUINARD pour la réalisation de fiches de randonnées : accepte le devis pour 250 fiches ;

Avant l'installation de l'éventuel parcours de santé, il est demandé à Yves Rivoire et Nathalie Nicolas de se rendre sur place avec l'employé communal.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DU LOUHANNAIS : le Sivom du louhannais envisage de louer aux particuliers un broyeur de végétaux : le conseil accepte de modifier les statuts du Sivom

QUESTIONS DIVERSES :

- refuse la demande d'installation d'un évier dans le local du marché couvert prêté au comité d'animation

- MUSIQUE lors de cérémonies : madame le maire relate la visite de Mr AELLEN, CHAMBARD ... pour les cérémonies commémoratives de la commune. Les musiciens de la batterie fanfare peu nombreux ne se déplaceront plus lors de ces manifestations. Une sono sera installée lors des défilés.

L'amicale des musiciens, quant à elle continuera de venir à Beaurepaire le 15 août (messe et concert).

ADMISSION EN NON VALEUR : accepte l'admission en non valeur

ECOLE : Une réunion du conseil est envisagée pour un entretien préparatoire sur les travaux à réaliser avant de rencontrer le maître d'œuvre.

SYDOM LES REPOTS COURLAOUX : Madame le maire présente le compte rendu de l'assemblée générale du 7 mars à Fontainebrux : odeurs répétées et le site pourrait recevoir des déchets d'amiante ; l'ARS a émis un avis très favorable à ce stockage. Mme Le Maire remet le CR de l'AG ainsi que son intervention à l'AG et soumet son inquiétude pour l'éventuel stockage d'amiante. Le CR sera mis en ligne sur le site communal pour information auprès de la population.

RYTHMES SCOLAIRES : Madame le maire relate la réunion au palace du 4 mars 2013 avec les élus, l'état et l'académie. Le SIVOS a demandé le report de la réforme pour 2014.

Une réunion est prévue le jeudi 28 mars à Beaurepaire avec l'inspecteur d'académie

HAUT DEBIT SUR LA COMMUNE DE LE FAY :

Mme Le Maire avait émis un avis favorable de principe en attendant la décision du conseil municipal. Ce dernier a accepté à la condition que les Bâtiments de France donnent leur aval car l'installation de l'antenne est dans le périmètre du château de la famille de St Germain.

Le 13 février entretien et visite sur la commune de Beaurepaire avec GUILLOT Joël, Maire de le FAY , Yves RIVOIRE, Martine CHEVALLIER et le prestataire pour l'installation d'une antenne sur le clocher de l'église pour une réception optimum pour les habitants de Le Fay. L'église étant le point culminant entre le château d'eau de le Fay et le relais du péage de l'autoroute

Le dossier est en attente: Réponse de ABF et demande de précisions sur l'installation des lignes téléphoniques Orange. La commune de Beaurepaire ne participera a aucune dépense investissement et fonctionnement) Les frais seront à la charge de la commune de le Fay exclusivement.

Décide de prendre une entreprise d'élagage pour couper un arbre (pin) au lotissement des morets vers la croix

Décide le changement de la chaudière à la bibliothèque par IMTC.

PARKING (étang de Cavaloux) : le terrain appartient à la commune et le conseil général a implanté une aire de repos ; décide de rétrocéder au département cette parcelle avec la route. Mme Le Maire propose d'entamer un dialogue pour la rétrocession au département avec DRI. Le conseil accepte.

PROPRIETE DE Monsieur POUCHOL : la propriété mitoyenne se détériore: des courriers recommandés sont adressés à Monsieur Pouchol. La procédure continue. La DDT s'est rendu sur place pour la prise de photos

ASSAINISSEMENT TRANCHES 3 et 4 : Décide d'adresser un courrier aux riverains concernés leur rappelant l'obligation de se raccorder au réseau d'assainissement avant fin 2013.

Prend connaissance du courrier de Monsieur JOSSERAND demandant la matérialisation d'une place ou plusieurs places de parking devant l'agence postale communale ; les travaux sont à l'étude dans le dossier accessibilités et seront vraisemblablement réalisés lors de l'accès aux personnes à mobilité réduite.

SIVOS BEAUREPAIRE SAILLENARD : Mme le Maire fait part du compte rendu de la réunion du sivos ; La participation par habitant sera augmentée.

Le budget de fonctionnement est en hausse : frais de personnel élevés, entretien de 2 structures, facture GRDF rétroactive à payer. Les frais de transport et de garderie seront augmentés. La décision sera officielle et interviendra après vote du budget soit en avril.

ONF : Mme le Maire fait part que le devis du reboisement de la parcelle 20 a été signé conformément à la décision de la précédente réunion de conseil ; Que l'accord de subvention de la région est officielle ; Que les travaux pourraient être étalés sur 3 ans afin de ne pas alourdir le budget.